

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre

Le : 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 14

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

Date de l'affichage de la convocation : 05 décembre 2024

Délibération N°2024-43

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYSZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET, Sophie BERTRAND

ABSENTS EXCUSES, STIANTI Mary a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIK

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

DELIBERATION ACTANT UNE TARIFICATION DE 5 EUROS / M3

Le maire expose que dans le cadre de la réalisation d'un Contrat de Prêt AQUA PRET d'un montant total de 1 567 000 € (un million cinq cent soixante-sept mille euros) auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la création d'un réseau d'assainissement dans le bourg de QUINCY(18), il y a lieu d'acter une tarification de 5 euros le mètre cube.

Ce calcul est réalisé sur une base de 100% de raccordés (198 abonnés pour une assiette de 11900m3 assujettis à l'assainissement) tout en ne tenant pas compte d'une éventuelle (Participation financière au raccordement à l'assainissement collectif). Les élus sont conscients de la nécessité de bien équilibrer le budget les deux premières années en fonction de l'avancée des raccordements.

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20241211-DELIB2024-43-DE
Date de télétransmission : 13/12/2024
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Fait et délibéré à QUINCY
Le 11 décembre 2024

DECIDE :

Après avoir pris connaissance de l'exposé, 14 Conseillers municipaux ont voté favorablement la tarification à cinq euros du mètre cube.

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX



Publication sur le site internet de la commune le : 13/12/2024

Acte transmis en préfecture le : le 13/12/ 2024